

FICHE DE POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE

Intitulé du poste :	Poste spécifique académique en arts plastiques
Discipline :	L 1800 – ARTS PLASTIQUES
Etablissement :	0190032G – Lycée Edmond Perrier
Adresse	6 avenue Henri de Bournazel – 19 000 TULLE

Profil du poste :	<p><u>Contexte de l'établissement :</u>          Le lycée Edmond Perrier accueille environ 1100 élèves dont 1000 dans le secondaire. Il permet aux élèves de choisir, pour le cycle terminale, entre 11 spécialités.          L'enseignement de spécialité arts plastiques a été ouvert à la rentrée 2022.</p>
	<p><u>Missions pédagogiques spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Enseigner les arts plastiques au lycée en enseignement facultatif optionnel et de spécialité</li> <li>➤ Former les élèves à la pratique et à la culture plastique</li> <li>➤ Préparer les élèves à l'épreuve de spécialité arts plastiques et au grand oral du baccalauréat</li> <li>➤ Etre à l'initiative et à la conduite d'actions d'éducation artistique et culturelle en interdisciplinarité</li> <li>➤ Promouvoir l'enseignement de spécialité arts plastiques aussi bien auprès des collégiens que des lycées afin d'inscrire durablement cet enseignement dans l'offre de formation de l'établissement.</li> <li>➤ Développer les partenariats culturels et solliciter les subventions (région, DRAAC, etc.) afin de mener une politique culturelle ambitieuse.</li> </ul>
	<p><u>Compétences requises :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Disposer d'un niveau de culture disciplinaire expert qui permettra le traitement des programmes et des questions plasticiennes, thèmes et œuvres de références qui les composent, l'appréhension de leurs enjeux théoriques et pratiques dans le cadre d'une formation en 2 de et en cycle terminale et plus particulièrement dans la perspective d'une préparation aux épreuves du baccalauréat.</li> <li>➤ Appréhender et mettre en œuvre l'enseignement de spécialité et optionnel d'arts plastiques au lycée en étant en capacité d'assurer une articulation constante entre pratique et culture artistique par un étayage notamment théorique qui forme l'élève à un regard éclairé et critique sur le champ des œuvres d'art y compris dans ses dimensions interdisciplinaires et au besoin le prépare à poursuivre sa formation dans les filières artistiques de l'enseignement supérieur.</li> <li>➤ Etre en capacité d'apporter sa contribution au projet d'établissement en étant force de proposition notamment en ce qui concerne le parcours d'éducation artistique et culturel et en permettant le développement d'actions culturelles au profit de tous les élèves.</li> <li>➤ Être en capacité d'adopter un positionnement de conseil et d'accompagnement disciplinaire de l'élève en collaboration avec toutes les composantes de l'équipe pédagogique du lycée.</li> <li>➤ Se tenir informé des évolutions du métier, de la discipline et du champ des œuvres d'art.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Être ouvert à toutes les formes passées et présentes de la création plastiques.</li> <li>➤</li> </ul>
	<p><u>Prérequis :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Avoir déjà enseigné les arts plastiques en lycée</li> <li>➤ Témoigner d'une expérience en lycée</li> </ul>
	<p><u>Modalités de service :</u></p> <p>Le professeur aura en charge l'enseignement optionnel en classe de 2<sup>nd</sup>e, ainsi que les enseignements de spécialité en classes de 1<sup>ère</sup> et Terminale. En fonction des choix effectués par le conseil d'administration, des regroupements interniveaux peuvent être proposés selon les effectifs. Ainsi, l'enseignement optionnel (en 1<sup>ère</sup> et terminale) est effectué en alignement avec l'enseignement de spécialité terminale en classe de terminale. En conséquence, un CSR est à prévoir dans un autre établissement si les obligations réglementaires de service ne sont pas atteintes.</p>